



Élections municipales et communication

Les élections municipales auront lieu dans quelques mois, en mars 2020, les 15 et 22 mars. Afin d'éviter le démarrage prématuré de la campagne électorale, la communication de la Commune durant la période précédant le scrutin est réglementée.

La période concernée démarre selon l'article L 52-1 du code électoral « à compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales », c'est-à-dire, pour les élections municipales de mars 2020 à compter du 1^{er} septembre 2019.

Sur ladite période, la Commune devra veiller au contenu de ses différents vecteurs de communication .

Dans la mesure où la Commune dispose d'un journal municipal, celui-ci peut évidemment toujours être publié*.

Ce bulletin et les prochains se conformeront à l'article L52-1 en diminuant légèrement leur pagination.

La Commission communication vous souhaite une bonne lecture de ces huit pages !!

La Commission communication et animations

Reprise en gestion interne de l'activité de restauration scolaire - Transfert de l'activité à compter du 1/9/19

M. le Maire expose aux membres du Conseil que l'association cantine scolaire de Cruseilles est régie par les dispositions de la loi du 1/7/1901. L'objet de l'association tel que défini par les statuts mis à jour le 18 décembre 2007 consiste à « assumer le fonctionnement de la cantine scolaire de Cruseilles pour que les enfants fréquentant les établissements d'enseignement primaire (public et privé) et secondaire de Cruseilles puissent bénéficier de repas chauds et équilibrés à midi. De plus, la cantine assure la fabrication de repas en liaisons chaudes pour les cantines ou structures petites enfance du secteur qui en font la demande après acceptation du conseil d'administration ».

Il convient aujourd'hui de simplifier le fonctionnement de cette activité afin de répondre aux objectifs suivants :

- Régulariser une situation devenue fragile juridiquement (le Président de l'association est le Maire de Cruseilles, la commune met gratuitement à disposition de l'association les salles de restauration du site des Ebeaux et de l'école maternelle et le véhicule pour le transport des containers alimentaires vers les sites de l'école privée et de l'école maternelle publique)
- Simplifier le fonctionnement du service de restauration scolaire car la préparation et le service relèvent de l'association tandis que la surveillance des élèves est de la responsabilité communale.

Pour y parvenir, il est proposé d'intégrer le personnel de l'association au personnel communal et d'assumer, au niveau des services communaux, l'activité de restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre prochain. M. le Maire précise aux membres du Conseil les points suivants :

Fonctionnement et organisation de l'association

Concernant le fonctionnement actuel de l'association, cette dernière est constituée

A/d'un conseil d'administration composé de 19 membres :

- **11 membres de droit** : 6 représentants de la commune désignés par le Conseil dont le président, qui est selon les statuts le maire de la Commune de Cruseilles (ou son représentant), et des directeurs des établissements de la commune : école maternelle publique(1), école primaire publique (1), école privée Saint-Maurice(1), collège Louis Armand (1), le président de l'OGEC de Cruseilles (1) , ou son représentant.

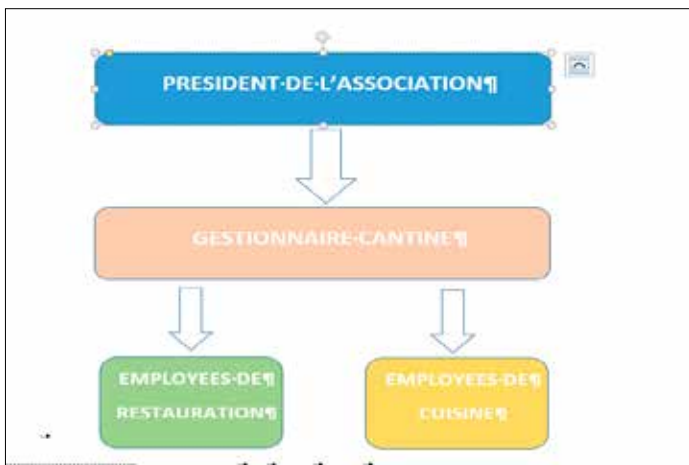
- **8 membres élus et rééligibles** : les représentants des parents d'élèves du collège, des parents d'élèves des écoles maternelle et primaire publique/privée, et d'un membre du personnel enseignant ,

B/d'1 gestionnaire (relations avec les prestataires, les familles, l'équipe de restauration),

C/de l'équipe de restauration (composée de 4 employés de cuisine de 7 employés de restauration),

L'ensemble du personnel est recruté sur la base de contrats à durée indéterminée. L'association dépend de la convention collective n°3225 restauration scolaire.

L'organigramme de l'association se présente comme suit :



Dissolution de l'association – Liquidation de l'actif

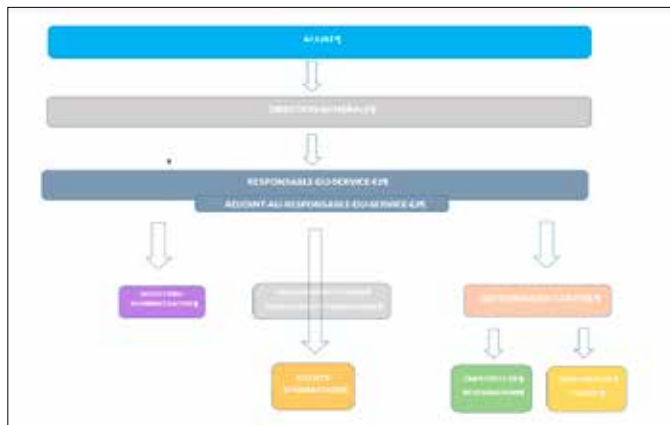
Le principe de la dissolution de l'association a été validé lors de l'assemblée générale du 13/12/2018. Selon l'article 14 des statuts relatif à la dissolution de l'association, il est prévu que cette dernière « ne peut être votée qu'à la majorité des 2/3 des membres présents du conseil d'administration, et sous réserve que le quorum soit atteint. En cas de dissolution, la commune de Cruseilles est seule propriétaire des biens de l'association. Elle désignera un ou plusieurs commissaires pour procéder à la liquidation et déterminer l'emploi qui sera fait de l'actif net restant dans le meilleur intérêt des élèves, des familles et du personnel de la cantine. Madame la Principale du collège sera commissaire de droit pour la partie qui la concerne, à savoir l'usage de la subvention de restauration allouée aux élèves demi-pensionnaires du collège. »

Les obligations légales

M. le Maire rappelle les dispositions du code du Travail, notamment son article L1224-3 qui fixe le cadre juridique concernant le transfert du personnel.

Propositions de la Commune

Les salariées de l'association ont été reçues de manière collective les 14/02 et 14/03/19 afin de leur exposer le contexte de la reprise de l'activité par la commune, les principales caractéristiques organisationnelles et réglementaires de leur futur employeur public et plus particulièrement les conséquences pour leur situation professionnelle de ce changement . Dans le cadre de la reprise de l'activité par les services municipaux, il a été décidé d'intégrer cette activité au sein du service Enfance-Jeunesse :



Les agents seront placés sous l'autorité d'un chef d'équipe (à savoir la gestionnaire actuelle de la cantine) et du responsable du service. Leurs missions respectives ne changeront donc pas du fait de la dissolution de l'association. Concernant la partie RH, la Commune prévoit la reprise en CDI de droit public, propose une rémunération similaire voire supérieure aux salariées et reprend les mêmes temps de travail des agents. Par conséquent, le respect de la reprise des clauses substantielles des contrats est garanti.

Le Comité Technique a été saisi le 20/5/19 a émis un avis le 27/6/19 sur le projet de reprise de l'activité de restauration scolaire par la Commune. Au vu de ces éléments, M. le Maire propose donc au Conseil de se prononcer sur le principe de reprise de cette activité, du personnel, et de l'actif/passif de l'association.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise la reprise par la commune de l'activité actuellement gérée par l'association « Cantine scolaire de Cruseilles » à compter du 1/9/19, décide le transfert du personnel de l'association à compter du 1/9/19, nomme Pascal Tissot, commissaire aux comptes pour procéder à la liquidation des biens de l'association, accepte la reprise de l'actif de l'association (fonds disponibles, matériel, mobilier etc...) et autorise M. le Maire à signer tous les documents permettant le transfert de l'activité.

Reprise en gestion interne de l'activité de restauration scolaire - Création d'emplois permanents au 1/9/19

Vu la saisine du comité technique le 20 /5/19 et sous réserve de l'avis favorable, **Vu** la délibération du Conseil n° 2019/53 du 1/7/19 autorisant la reprise d'activité de l'association cantine scolaire de Cruseilles à compter du 1/9/19,

Considérant que, dans ce cadre réglementaire et légal, il convient de reprendre les salariés de cette structure avec des contrats de même nature que ceux utilisés par l'association et de maintenir une équité de traitement avec le personnel communal en place, et conformément à l'engagement pris par l'équipe municipale,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26/1/84, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. **Le Conseil après en avoir délibéré autorise, à compter du 1/9/19 la création de 12 postes permanents relevant de la catégorie C.**

Création d'un poste permanent au service enfance-jeunesse cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

M. le Maire rappelle que par délibération du 5/12/01 le Conseil a autorisé la création d'un poste permanent au grade d'agent social (15 heures hebdomadaires) pour l'activité de portage des repas à domicile. L'emploi est pourvu actuellement par un agent contractuel qui cessera ses fonctions à compter du 13 août prochain. Par ailleurs, le transfert de l'activité de portage de repas à domicile sera probablement effectif à compter de novembre 2019. La commune doit donc assurer cette mission jusqu'à la date du transfert. M. le Maire précise par ailleurs l'agent en charge des portages des repas assurait également des fonctions au sein de l'association cantine scolaire (à raison de 12 heures hebdomadaires). Il est donc proposé au Conseil de créer un poste unique au grade d'adjoint technique territorial regroupant ces deux missions afin d'avoir un volume horaire hebdomadaire de 24 heures. **Le Conseil après en avoir délibéré décide à compter du 1^{er} Juillet 2019, de créer un poste sur le grade d'adjoint technique territorial, d'une durée de 24 heures hebdomadaires.**

Création d'un poste permanent au service enfance-jeunesse cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux

M. le Maire rappelle que par délibération n°2019-48 du 3/6/19 le Conseil a autorisé

la création de postes temporaires pour la rentrée scolaire 2019/2020. L'équipe d'animation est composée d'agents titulaires et contractuels recrutés sur des emplois permanents et des agents contractuels recrutés de manière temporaire. M. le Maire expose qu'une candidature spontanée a été reçue en Mairie le 28/5/19. Elle concerne un agent titulaire de la fonction publique territoriale sur le grade d'agent de maîtrise qui dispose d'une expérience significative dans l'animation. Ce profil permettrait de renforcer l'équipe d'animation avec un agent titulaire supplémentaire qui assurerait à la fois les périodes périscolaires et les périodes de vacances. M. le Maire propose donc la création d'un poste permanent à compter du 1/7/19 à temps complet. **Le Conseil après en avoir délibéré, décide à compter du 1/7/19, de créer un poste sur le grade d'agent de maîtrise territorial, à temps complet.**

Projet de construction d'un Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAÉ) - demandes de subventions - annule et remplace la délibération n°2019/02 du 7/1/19

M. le Maire rappelle au Conseil que pour faire face à la forte évolution démographique sur le territoire du Pays de Cruseilles, la CCPC a mandaté une étude auprès du CAUE en 2015 sur le devenir scolaire. Celle-ci a fait apparaître une forte augmentation des effectifs scolaires maternels et élémentaires sur les 13 communes à l'horizon 2025-2030. Cette forte augmentation des effectifs sur le territoire impactera également le péri et extrascolaire, compétence communale. Ainsi, la Commune et la CCPC ont élaboré un projet global : **la réalisation d'un pôle socio-éducatif.** La construction d'un CLAÉ doit permettre de répondre aux besoins d'une population croissante sur un territoire en forte expansion, notamment en garantissant les meilleures conditions d'accueil en se dotant de locaux fonctionnels et adaptés. Par ailleurs, en cas de nécessité avérée, certaines salles du CLAÉ pourraient provisoirement être utilisées comme salle de restauration scolaire pour les petits (CP et CE1) dont les repas seraient livrés par la cuisine centrale. Cette solution provisoire permettrait en cas de besoin d'attendre la construction d'une salle dédiée située dans le bâtiment jouxtant l'école élémentaire. Le transfert de bâtiment est en cours de négociation avec la CCPC. Le Conseil a approuvé la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CCPC et la Commune pour la partie travaux, avec un montant hors taxes au stade APD fixé à 651 200 € et le

plan de financement du projet.

Considérant que la Région Auvergne/Rhône-Alpes a mis un place un dispositif bonus bourg centre, qui permet d'accompagner les bourgs centres dans leurs projets d'investissement d'aménagement M. le Maire propose donc au Conseil de solliciter une participation financière auprès de cette dernière au titre du projet du CLAÉ et d'approuver le plan de financement. **Le Conseil après en avoir délibéré approuve le plan de financement prévisionnel et sollicite la participation de la Région pour un montant de 50 000 € et précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2019/02.**

Subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2019 - demandes de subventions pour des travaux de voirie divers

M. le Maire expose aux membres du Conseil qu'au titre de sa compétence « voirie » la Commune lance des opérations d'aménagement d'ampleur sur des secteurs plus ou moins étendus; parallèlement des travaux de voirie plus ponctuels avec des enveloppes financières moins élevées sont également à prévoir (*ex : aux Lirons, au giratoire de l'EHPAD etc*). Le Conseil Départemental peut participer financièrement à la réalisation de ces travaux de voirie. M. le Maire propose donc au Conseil de solliciter une participation financière au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2019 pour la prise en charge des travaux de voirie communaux à hauteur de 4 500 €. **Le Conseil après en avoir délibéré approuve le plan de financement prévisionnel et sollicite la participation financière du Conseil Départemental pour un montant de 4 500 €.**

Aménagements et sécurisation de la Route du Suet - attribution de marchés de travaux

M. le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre des travaux de sécurisation de la Route du Suet et suite à la validation de l'avant-projet, le dossier de consultation des entreprises a été établi. Il comporte 2 lots. **Le Conseil après en avoir délibéré autorise M. le Maire à signer les marchés de travaux pour les lots suivants :**

- Terrassement VRD, bordures :

Groupement Guintoli/Siorat :
798 595,55 € HT

- Réglage fin revêtements bitumineux, signalisation horizontale et verticale :

Groupement Siorat /Guintoli :
479 865,50 € HT

Dépôt des déclarations d'urbanisme du 15 mai 2019 au 15 juillet 2019

NOM	ADRESSE	OBJET
-----	---------	-------

PERMIS DE CONSTRUIRE et PC MODIFICATIFS

BRETTE Jérémy	Route de Chosal	Construction d'une maison individuelle
COQUET Valentin	Route du Noiret	Construction d'une maison individuelle
REGUIGA PERRON Magaly	Rue des Prés Longs	Construction d'une maison individuelle
CLEMENT Charlotte	Chemin de Pirconte	Construction d'une maison individuelle
HUMBERT Pierre-Yves et Isabelle	Chemin des Usses	Construction d'une maison individuelle
PENSION EQUESTRE DES GOTHS	Chemin des Bains	Modifications sur bâtiment principal et annexe 1. Construction d'une annexe 2
SCCV L'AUBEPINE - ANTONIELLO Gaëtano	Route du Suet	Diverses modifications, ajout de 2 logements supplémentaires et création d'un garage en extension

PERMIS D'AMENAGER

NICOLLIN Claudine	Impasse des Roitelets - Le Noiret	Détachement d'un lot à bâtir
-------------------	-----------------------------------	------------------------------

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

VAGLIO Jean-Luc	Impasse de la Ravoire	Réfection toiture - Modification d'une ouverture pour créer une porte de garage
DALAINÉ Clément	Route de l'Usine	Clôture
KAYGIN Namik	Route du Noiret	Abri voiture et réhabilitation habitation
SCI LOLO ISA	Route du Salève	Modification et créations d'ouvertures
GAEC LA COUR	1476 Route de Deyrier	Aménagement d'un terrain dans le cadre d'une activité agricole
DIEU Francis	83 Rue du Corbet	Agrandissement et remplacement d'une fenêtre
CROSNIER Catherine	210 Grand'Rue	Agrandissement de 2 fenêtres en façade sur rue pour pose de vitrines
SCI CAB IMMOBILIER	80 Place de la Mairie	Ajout et modifications d'ouvertures en façades et en toiture
TISSOT Jean-François	632 Rue des Prés Longs	Abri bois ouvert
REVILLARD Jérôme et MEGEVAND Nadège	26 Rue de Chevoinché	Clôture

Attention : Les dossiers d'urbanisme de cette rubrique correspondent **AUX DÉPÔTS** des demandes d'urbanisme et non aux permis ou déclarations préalables acceptés.

Les demandes favorables sont lisibles sur le panneau d'affichage.

Côté travaux

En juin/juillet : Compte tenu du nombre de manifestations sur la Commune, les agents se sont occupés à préparer et à mettre en place l'ensemble des dispositifs pour accueillir et sécuriser la population.

Panneaux de signalisation : La campagne en cours se poursuit tout l'été

Le fleurissement et l'entretien des espaces verts : Une touche estivale avec le fleurissement annuel et un entretien soutenu et continu de nos espaces verts par les services.

La balayeuse : Elle est utilisée pour nettoyer régulièrement les rues et dès l'issue du marché, ou autre manifestation.

Marquage au sol : L'entreprise Proximark est prévue pour une nouvelle campagne de marquage du sol au centre bourg; pour l'heure des travaux d'enrobés sont aussi au programme.

Route des Prés Longs : Dévoiement des réseaux de gaz, d'électricité et éclairage public nécessaires à l'agrandissement de l'école primaire; ces travaux seront réalisés par l'entreprise CECCON TP.

Réfection de voirie « route des Prés Longs » : Suite aux travaux, l'entreprise SER SEMINE a procédé à la réfection de la route. De plus, sur les 3 parkings réalisés, un sera en zone bleue.

Route des Dronières et de l'Usine : Il est prévu la pose de bancs au plus tard cet automne, par l'entreprise GUINTOLI.

Containers OM : Annoncée dans le précédent bulletin, la pose des containers se concrétise sur la Commune.

Route du Suet - RD23 : Dans le cadre du réaménagement de cette voirie, des travaux d'assainissement sont en cours; l'entreprise mandatée par la CCPC est l'entreprise EHTP. De plus, le Département a fait effectuer par EUROVIA, courant juillet, des travaux suite à l'affaissement d'une partie de la route ainsi que des travaux d'assainissement.

Radars pédagogiques : 2 radars ont été installés en juillet sur la commune; un au Noiret et l'autre à Chosal. Ils ont une vocation préventive et non répressive. Ces radars seront déplacés dans quelques mois pour rejoindre d'autres emplacements sur Cruseilles.

Des travaux en images !



Travaux Route du Suet



Bassin fleuri à Ronzier



RD 23



Le gymnase intercommunal



Containers à Féchy courant juillet

A l'heure où les cartables sentent encore le neuf et où les trousseaux ne sont pas encore tâchés, le service Enfance / Jeunesse vous a concocté une année remplie de beaux projets! L'équipe d'animation, va faire naître un compost dont vos enfants seront les premiers acteurs. Le projet jardin mis en place l'année dernière sera reconduit. Cette année les salades et pommes de terre récoltées ont ravi les papilles de vos enfants. Face au succès de la veillée « jeux m'amuse en famille » de juin dernier, le service Enfance / Jeunesse organisera une nouvelle soirée autour du jeu de société le mardi 19 novembre prochain.

Au cours de la période estivale, les animateurs de l'accueil de loisirs ont fait vivre vos enfants au rythme du fantastique, de la magie et de la féerie. L'imaginaire de vos petits a été mis en ébullition par moult fées, elfes et lutins. Tout au long du mois de juillet, les plus grands ont eu le privilège de pouvoir participer à des soirées amusantes et conviviales dans un cadre naturel et sauvage. Pour clôturer, parents et enfants ont été invités à partager nos légendes autour d'une veillée musicale.



**Maintenant place à une nouvelle année,
pour de nouvelles aventures !**

Océane Avet-Le-Veuf
Référente – Accueil périscolaire (maternelle)
et Accueil de loisirs - Service Enfance / Jeunesse
06.63.78.00.68



Tribune libre

Lors du Conseil Municipal du 03 juin 2019, le bureau d'études MO2I nous a présenté le projet de réalisation du Club House pour le Tennis au Lac des Dronières, projet lancé à très grande vitesse puisque Monsieur Le Maire avait déjà signé le bon de commande d'un bâtiment modulaire alors même que le permis de construire n'était pas encore accordé... Oui, vous avez bien lu, UN BATIMENT MODULAIRE (ou plus communément appelé « préfabriqué » ou « bungalow ») sur notre beau site des Dronières ! Emettant alors de sérieux doutes quant à l'esthétique et l'intégration paysagère de ce type de construction au bord du Lac (doutes a priori partagés par un certain nombre de conseillers, même de la majorité, au vu de leur tête mais le silence reste de mise autour de la table...), le Maire nous a rétorqué que ces critères étaient très subjectifs ! Pas davantage d'écoute quand nous avons évoqué la possibilité de délocaliser les terrains de tennis pour permettre leur couverture afin d'optimiser leur utilisation tout au long de l'année et encore moins concernant l'idée de reprise de cette compétence par la CCPC, à l'instar des terrains de football, afin d'obtenir plus de moyens pour développer ses installations. Encore un bel exemple de concertation pour un projet à 500 000 € ! Dommage car cette réalisation rapide mais néanmoins coûteuse va condamner définitivement par son emplacement la réhabilitation du terrain de Bicross en Pumphack budgétée voilà 2 ans et tant attendue par les jeunes... De plus, l'ancienne « Gargote », si conviviale jadis pour boire un verre, se restaurer rapidement ou manger une glace, sera détruite alors qu'elle aurait pu être rénovée et rendue accessible à tous, ce qui ne sera pas le cas du Club House.

Pour Cruseilles Autrement, Sylvie MERMILLOD et Cédric DECHOSAL

État-civil

Bienvenue

Solonas LAUER DOUKA

le 6 juillet 2019, 23 route de Beccon-Marceau CARITTE

le 24 juin 2019, 480 Les Follats

Marilia MACQUART

le 26 juin 2019, 521 route de Fésigny

Patxi CORRAL le 3 juin 2019,

8 impasse de la Goëgne

Maïna BANDIERA

le 17 mai 2019, 15 route de Beccon-

Lucie GRANIER

le 11 mai 2019, 26 pl. des Burgondes

Mariages

Robert AMAUDRY et

Véronique PISCETTA

le 29 juin 2019 à Cruseilles

Alexandre HUARD et

Pauline GAUCHER

le 15 juin 2019 à Saint-Erblon

Jonathan MONTET

et Marie METEYER

le 31 mai 2019 à Cruseilles

Décès

Bernard DEGEORGES

le 13 juillet 2019 à 85 ans

Germaine LYARD

née AVET-LE-VEUF

le 10 juillet 2019 à 89 ans

Ressources Humaines

Retraite de

Mme Monique SCHLATTER

le 05 Juillet 2019 (Service Enfance Jeunesse)

Contrat d'engagement temporaire de Mme Monique SCHLATTER en qualité **d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe, non titulaire, du 18 septembre 2007 au 30 juin 2008** (Temps non complet (garderie périscolaire en cas d'absence ponctuelle des agents titulaires).

Nomination de Mme Monique SCHLATTER en qualité **d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe stagiaire à compter du 1/9/08** (Temps non complet 13/35^{ème} (garderie périscolaire et surveillance cantine).

Modification de la durée hebdomadaire de travail de Mme Monique SCHLATTER :
- durée hebdomadaire portée à 17h à compter du 9/9/09,
- durée hebdomadaire portée à 18h30 à compter du 1/9/10.

Titularisation de Mme Monique SCHLATTER au grade **d'Adjoint d'Animation Territorial de 2^{ème} classe à compter du 01/9/09.**

Modification de la durée hebdomadaire de travail de Madame Monique SCHLATTER : durée hebdomadaire portée à 22 h à compter du 1/9/11.

TAP à compter de septembre 2014, en plus de la garderie périscolaire et de la surveillance cantine.

Reclassement au 01/01/17 : Adjoint Territorial d'Animation.

Avancement de grade au 1/9/17 : Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe.

Retraite à compter du 5/7/19

Recrutement de M. Florian SCHMID le 1^{er} Août 2019, en qualité d'Adjoint Technique Territorial, non titulaire

Création d'un emploi non permanent dans le cadre de besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au service technique

Départ de Mme Adelle MOISSINAC le 13 Août 2019

(Service Portage des Repas à Domicile)

Fin de CDD

Mme MOISSINAC Adelle est engagée depuis le 7 Juillet 2014 pour assurer le portage des repas à domicile.

Nous lui souhaitons bonne continuation dans son parcours professionnel.

ATELIERS ÉQUILIBRE SENIORS

Améliorez votre équilibre
Restez en forme
Reprenez confiance en vous
Gardez votre autonomie
Adoptez une activité physique

N'ayez plus peur des chutes et gardez l'équilibre

INSCRIPTION
04 50 33 36 10
13h>17h

haute savoie
Fédération Gériatriques

Ateliers équilibre seniors

Objectif général : Prévenir et diminuer le risque de chute grâce à un programme spécifique favorisant l'entretien de l'équilibre et l'envie de bouger.

Un programme permettant : De conserver souplesse et tonicité musculaire afin de préserver une autonomie maximale et des déplacements en confiance, de développer l'équilibre et l'automatisation des réflexes d'évitement de la chute, d'acquérir des techniques de redressement et d'accroupissement en toute sécurité, d'accepter la chute comme un élément possible de la vie pour minimiser son impact psychologique, d'être sensible aux différents facteurs de risques de chutes comme l'alimentation, les médicaments, l'environnement, le lien social

A qui s'adressent-ils ? A toute personne de 60 ans qui a déjà été confrontée à une chute ou bien qui ressent le besoin de renforcer son équilibre ou encore qui désire reprendre une activité physique dans un cadre adapté.

Ces ateliers s'inscrivent dans une démarche globale de prévention des chutes auprès des seniors développée par la filière gérontologique Annecy-Rumilly-St Julien-Pays de Gex-Bellegarde portée par le Conseil départemental de Haute-Savoie, le Centre hospitalier Annecy-Genevois et les partenaires tels que les Communes et centres sociaux culturels. Ces ateliers sont conduits par des professionnels de la santé et du sport; chaque atelier peut accueillir entre 10 à 16 personnes en fonction de la capacité de la salle.

Alors bon équilibre à vous !

Vous êtes frontalier et vous travaillez dans le canton de Genève ?

Vous avez la nationalité suisse ou double nationale ou vous êtes titulaire d'un permis G ?

Venez vous faire recenser à la mairie et assurez vous que votre adresse soit bien à jour auprès de l'Office cantonal de la population sur ge.ch.

Assurez vous que l'adresse sur votre permis de travail est bien à jour ; si cela n'est pas le cas, il faut le signaler à l'Office cantonal de la Population.

Si vous résidez à Cruseilles et non déclaré comme tel auprès de votre employeur, alors régularisez votre situation.

Sites de l'Office cantonal de la population : ge.ch/population ou demain.ge.ch/impot-source/qui-es-soumis-impot



L'association Art&Miss faisait cette saison ses premiers pas dans le monde de la compétition. Après les belles réussites des garçons en Parkour et Freerun à Avignon en février (or et bronze) puis Marseille en avril (argent), c'est au tour des filles de se faire remarquer. Pour leur première participation en compétition, les élèves d'Art&Miss ont fièrement représenté la Haute-Savoie en Gymnastique Acrobatique lors du Grand Prix organisé à Clermont-Ferrand par le comité régional Auvergne-Rhône-Alpes de gymnastique. Sept formations étaient engagées sous forme de duos, trios ou quatuor et chacune a obtenu une place sur le podium dans sa catégorie ! Défi relevé



avec brio par les élèves de Cruseilles et Villy le Bouveret : Marie, Lilou, Zélia, Taïna, Emma, Raphaëlle, Eva, Thaïs, Ninon, Anna, Nora, Maëva, Enora, Stella, Ciara, Louise et Diane leur entraîneur également en compétition. Ces résultats sont très prometteurs pour la suite et motivent tout le monde à persévérer avec la même détermination. En attendant la suite, nous retrouverons ces élèves en démonstration le 21 juin à Cruseilles pour la fête de la musique, et le 25 juin à Villy le Bouveret lors du Gala de fin d'année de l'association Art&Miss.

Diane, Professeur référence, coordinatrice et chargée de communication, Association Art&Miss (06 51 21 71 92)

Fête du pain
CRUSEILLES
DIMANCHE 08
SEPTEMBRE 2014
de DEYRIER
DEYRIER fait son cinéma!



La traditionnelle fête du pain de Deyrier aura lieu de 8 septembre. Vous êtes conviés à déguster les pains, st Genis et tartes sortis des fours, découvrir les produits locaux. La journée se poursuit en toute convivialité autour des bars, la petite restauration, le repas préparé par nos soins sous chapiteau, les animations dont le spectacle. Les habitants et amis du village vous présenteront "Deyrier fait son cinéma".

L'Amicale du Village de Deyrier,
Stéphane Claeys



« Depuis sa création en 1993, Octobre Rose ou la campagne contre le cancer du sein c'est : plus de 70 pays participants, 76 millions de dollars récoltés dans le monde entier, 250 équipes et projets médicaux financés, de l'Empire State building à la Tour Eiffel en passant par les Chutes du Niagara, ou encore le Christ de Rio :

des centaines de monuments ou lieux emblématiques illuminés.....Pour des centaines de milliers de femmes, pour leurs familles et leurs proches, ce quart de siècle d'engagement et ces chiffres sont avant tout synonymes d'espoir. Les progrès de la recherche sont impressionnants et ils finiront par venir à bout des cancers du sein. Mais seuls, les chercheurs ne pourraient pas avancer aussi vite. Ce combat est collectif. Forcément collectif.

« **Tous concernés !** » dit le slogan de notre campagne cette année. C'est tellement vrai, tellement nécessaire. Tous concernés oui. Et tous engagés. Pour symboliser ce lien entre nous tous, véritable signe de ralliement mondial : un ruban, un simple ruban rose ».

Merci à nos commerçants de décorer leur vitrine en ROSE du 1^{er} au 31 octobre !

Source : <https://www.cancerdusein.org/82-octobre-rose>

Septembre

Dimanche 1er

Vide grenier, au chef-lieu, organisé par le Comité des Fêtes,

Samedi 7

Forum des associations, dès 14h, au gymnase, organisé par le Comité des Fêtes,

Dimanche 8

Fête du pain, en journée, à Deyrier, organisé par l'Amicale de Deyrier,

Dimanche 15

Descente des caisses à savon, de 8h à 20h, au Pont de la Caille, organisée par le Comité des Fêtes,

Dimanche 22

Pêche -Concours de la société, dès 8h, au Lac des Dronières, organisé par les Eaux Closes,

Samedi 28 et Dimanche 29

Dans le cadre des **25 ans du Théâtre de Cruseilles**, les représentations suivantes sont prévues :

— **samedi 28 :**

à 19h00 : Allégorie de l'Univers par la Compagnie L'Aparté,

à 20h30 : Le Moulin des Arts par l'Atelier adultes de l'Espace théâtre de Cruseilles,

à 21h30 : Parano mais presque, par une Compagnie professionnelle,

— **dimanche 29 :**

à 16h00 : Dans la loge, par les Gars de la Rampe de Rumilly,

à 18h00 : Chronique des 25 ans, par l'atelier Impro Import Export de l'Espace théâtre de Cruseilles.

Octobre

Samedi 5

Repas des aînés, dès midi, au restaurant scolaire, organisé par le CCAS et la mairie,

Dimanche 6

Fête du boudin, en journée, au Lac des Dronières, organisée par les Eaux Closes,

Samedi 12

Festival Beer, en journée, au gymnase, organisé par le Ski Club de Cruseilles,

Samedi 19

Soirée Grizz Show, au gymnase, organisée par Morevent,

Dimanche 20

Repas sauce Coff, à midi, au gymnase, organisé par les AFN,

Mardi 22

Don du sang, dès 16h, au gymnase, organisé par l'PEFS,

Samedi 26

Compétition de tir à l'arc, dès 9h, au gymnase, organisée par les Archers du Salève,

Dimanche 27

Repas, dès midi, au gymnase, organisé par l'ADMR,

Repas des aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Mairie vous donnent rendez-vous **samedi 5 octobre à 12h au restaurant scolaire des Ébeaux** pour le traditionnel repas des Aînés. Ce repas s'adresse à toutes les personnes âgées de 68 ans et plus, domiciliées ou nées à Cruseilles.

Pour une bonne organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire avant **le 21 septembre 2019** auprès du secrétariat de la mairie, soit par téléphone au 04 50 32 10 33 soit par courriel : mairie@cruseilles.fr

Pour rappel :

Le conjoint, qui ne remplit pas les conditions d'inscription (âge, domicile), pourra venir à ce repas moyennant une contribution financière.

En cas d'empêchement, merci de bien vouloir en informer les secrétaires de Mairie, pour éviter toute commande inutile de repas.

A très bientôt pour partager ensemble ce temps de convivialité !

Catherine Challande, vice-présidente du CCAS

... Musique, Musique, de fin mai à mi-juillet ...

Les balcons du Festival des musiques du Faucigny ont débuté avec le marché nocturne du 24 mai avec les « Tongoleros » pour terminer à St Blaise avec le concert Là-Bas. Dans l'intervalle, de nombreuses représentations ont eu lieu dans les communes participant au Festival. **Mélange des genres musicaux et qualité ...**



Le 21 juin, place à la fête de la musique au chef-lieu; malgré les averses, la population s'était déplacée pour écouter les divers groupes et multiples ambiances organisées par le Comité des Fêtes, les bars, les restaurants et les quelques associations présentes. **Musique sous la pluie ...**

Le 30 juin, le Festival des musiques du Faucigny avec ses 1200 musiciens, sous un soleil éclatant, prenait place dans le bourg. Défilés de fanfares du gymnase, au Corbet, par la grand rue terminant devant la Mairie ou les présentations avaient lieu. **Événement apprécié tous les 13 ans ...**



Le 13 juillet, fête nationale au bord du lac des Dronières ; de nombreuses animations à l'ordre du jour étaient proposées pour le plaisir des petits et grands. Les associations se sont affairées à fournir les repas, les boissons, les desserts pour le public bien présent. Les feux d'artifice ont illuminé le lac une fois de plus ! **Magnifique spectacle ...**

Bravo aux organisateurs, merci à tous ceux et celles qui ont participé à la réussite de ces festivités !

Programme du CINÉBUS

https://www.cinebus.fr/page_vi_programme.php?s=6